



Figure #4 : La manutention correcte des micro stations BioKlar ULTRA

## Contraintes liées à l'emprise de l'installation

Les dimensions techniques ultras compactes de la BioKlar ULTRA® sont à trouver dans le Tableau Technique (page 3). Conformément à la législation en vigueur, vous avez peut-être une obligation d'infiltration des eaux traitées sur votre parcelle, selon sa taille et topographie. Veuillez consulter votre Mairie ou SPANC davantage pour des renseignements pertinents, votre infiltration serait dimensionnée selon les sondages de perméabilité qui ont été fait au moment de votre étude de sol. A noter que le niveau de rejet des MES de la BioKlar ULTRA étant aussi bas, afin de protéger votre réseau du colmatage, vous aurez la possibilité d'économiser dans le dimensionnement de la zone d'infiltration et réduire l'emprise totale requise. Penser à préciser le BioKlar ULTRA® au cabinet d'experts à qui vous confiez votre étude de sol, qu'il peut prendre en compte ses taux de MES réduites au moment de leurs calculs de dimensionnement. Si votre installation est jugée d'être convenable à un rejet direct dans le milieu hydraulique, le 10eh nécessite une emprise de seulement 2.9m<sup>2</sup>. Néanmoins, prévoir un écart minimum de 250 mm entre la cuve et les côtés de l'excavation.

## Contraintes liées à la Pente du terrain

La forme des trois dispositifs 6-10 et 12eh permet une installation facile en terrain incliné. Pour les stations 15eh et 18eh et selon la sévérité de la pente, afin de réduire la profondeur de l'excavation, penser à préconiser une installation à 90 degrés de la descente. En tous les cas, le terrain après terrassement autour des cuves doit présenter une pente permettant l'évacuation des eaux de pluie en respectant les consignes du DTU 64.1. Un dégagement d'au moins un mètre de terrain plat est conseillé tout autour de l'unité en prévision des opérations d'entretien courant. En cas de terrain en pente sévère ou jugée instable réaliser un mur de soutènement afin de protéger la micro station des poussées latérales.

**⚠ A NOTER :** DANS LES CAS OÙ UNE DALLE DE RÉPARTITION, UN MUR DE SOUTÈNEMENT OU UNE SEMELLE EN BÉTON EST JUGÉE NÉCESSAIRE, UNE ÉTUDE PRÉCISE, PRENANT EN COMPTE LES FACTEURS EXTERNES TELS QUE LE POIDS DE LA CHARGE, LA FRÉQUENCE DE LA CHARGE ROULANTE, LES POUSSÉES LATÉRALES, LA HAUTEUR DE LA NAPPE PHRÉATIQUE... DOIT ÊTRE RÉALISÉE. VOUS ÊTES CONSEILLÉ DE FAIRE APPEL À UN BUREAU D'ÉTUDES SPÉCIALISÉ.